

Ville de Montréal

**Principes et outils de
gestion écologique des
parcs-nature applicables
dans les parcs locaux et
ailleurs en milieu urbain**

**Sylvie Comtois, biologiste
Direction des grands parcs et du verdissement
Colloque annuel du Conseil du patrimoine de Montréal
10 juin 2011**

**Le réseau des grands parcs...
en milieu urbain**

**La population peut en bénéficier
à des fins récréatives et éducatives.**



Le réseau des grands parcs ... en milieu urbain

**Une diversité de milieux :
champs, friches,
forêts jeunes et matures,
milieux humides**



**Le réseau des grands parcs
... en milieu urbain**

**Une diversité de ressources naturelles
exceptionnelles
tant floristiques que fauniques.**



Mise en contexte

LES PARCS-NATURE

Les années '80

- Période d'élaboration des plans directeurs
- Début des inventaires des caractéristiques biophysiques (composantes des mieux naturels)

Les années '90

- Poursuite des inventaires

De 1991 à 1996

- Développement du programme de gestion des écosystèmes

1996

- Mise en œuvre du programme de gestion des écosystèmes

Programme de gestion des écosystèmes

Objectifs

Conformément à la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels :

- Recenser et reconnaître le patrimoine naturel dans les parcs existants;
- Assurer la protection et la mise en valeur de ce patrimoine naturel;

Objectifs

- Assurer l'adéquation entre le statut de protection conféré à un espace et les objectifs poursuivis;
- Maintenir et augmenter la biodiversité végétale et animale;
- Détecter sur le terrain les modifications aux ressources biophysiques;
- Apporter des solutions concrètes aux conséquences des perturbations humaines et naturelles sur la valeur écologique des milieux;
- Sensibiliser le public par la mise en place de pratiques environnementales saines.

La gestion écologique :

- Permet un équilibre entre donner l'accès aux citoyens à un milieu naturel ou à un espace vert pour qu'ils puissent profiter des nombreux avantages qu'il offre et préserver l'intégrité écologique et les ressources qui le composent.
- C'est la gestion des activités humaines afin que les écosystèmes puissent se maintenir et se renouveler (EMAN, 2000) dans le parc mais aussi à l'extérieur de celui-ci puisque les activités qui y sont pratiquées ont un impact sur le milieu environnant.

La gestion écologique :

Selon la définition du *Ecological monitoring and assessment network* d'Environnement Canada (2000), la gestion écologique correspond à la gestion des activités humaines pour que la composition, la structure et la fonction des écosystèmes ainsi que les processus chimiques, physiques et biologiques continuent à une échelle spatiale et temporelle adéquate.

Ce type de gestion requiert des politiques de développement et de gestion intégrée qui permettront aux écosystèmes de se renouveler.

Programme de gestion des écosystèmes des grands parcs

Planification

- Connaître en détails le milieu (inventaires biophysiques, évaluation écologique) pour effectuer des choix opportuns.
Ex.: localiser de façon optimale les équipements.
- Effectuer une planification précisant les orientations pour chacune des zones d'un parc.

Gestion

- Réaliser des interventions visant à atteindre des objectifs.
Ex.: augmenter la biodiversité par des plantations, interventions sur les plantes envahissantes.
- Effectuer divers suivis pour assurer le maintien de l'intégrité des milieux naturels.

Les composantes

**Inventaires biophysiques
de la flore et de la faune**

**Évaluation
écologique**

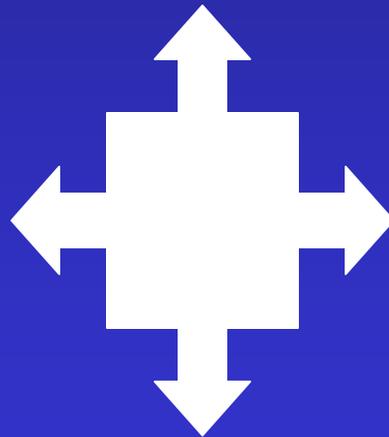
**Guide de gestion des
écosystèmes terrestres**

**Base de données
informatisée**

**Cartes de gestion
des écosystèmes**

**Interventions sur les
écosystèmes**

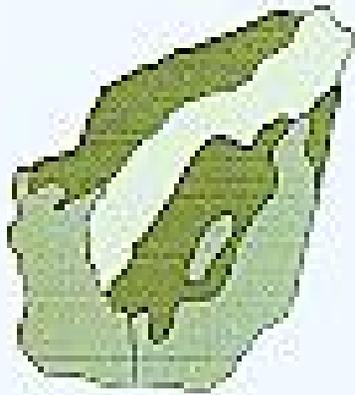
- Succession naturelle
- Accélération
- Blocage



Programme de surveillance

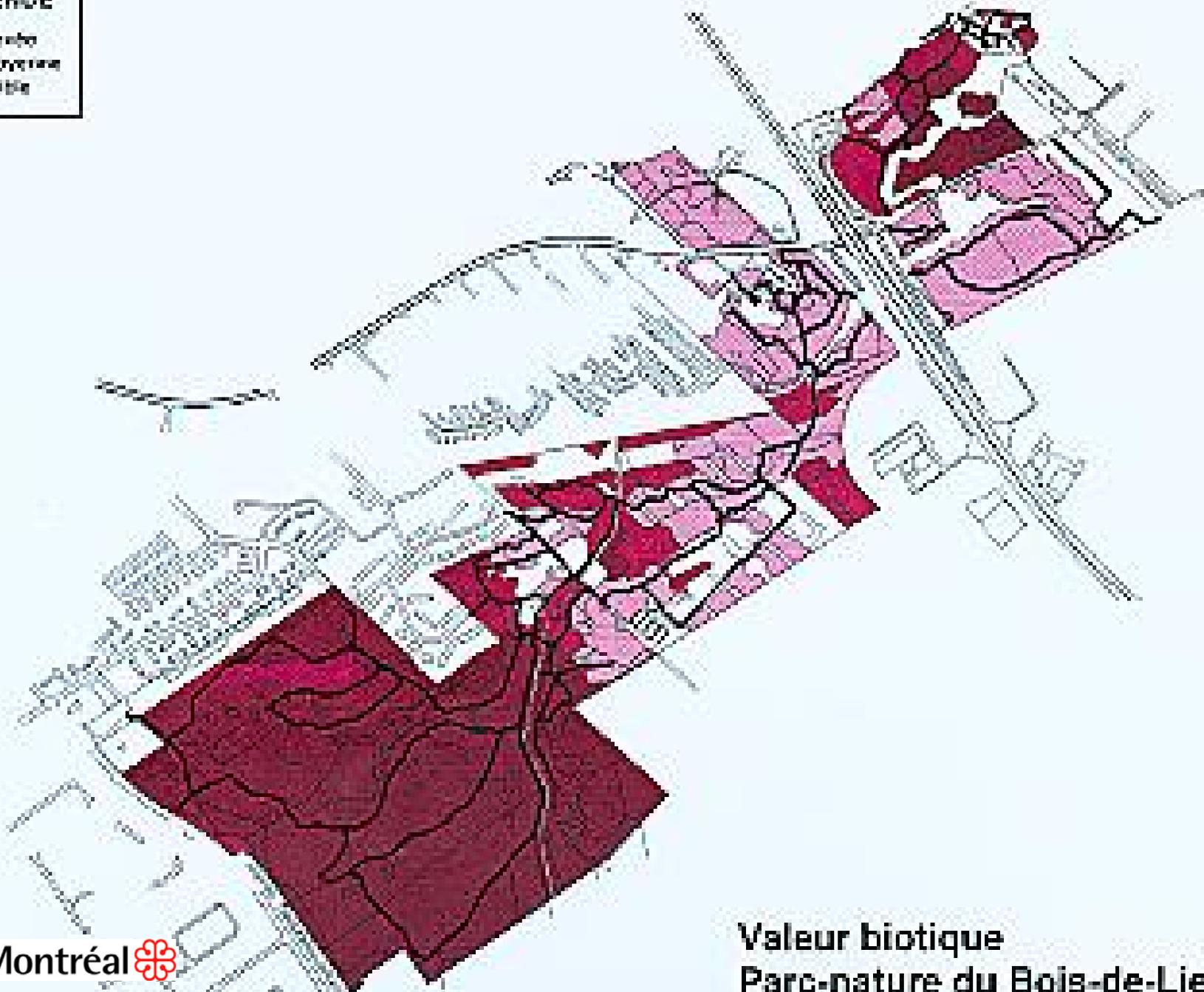
LÉGENDE

- Très élevée
- Élevée
- Moyenne
- Faible



LÉGENDE

- Faible
- Moyenne
- Forte

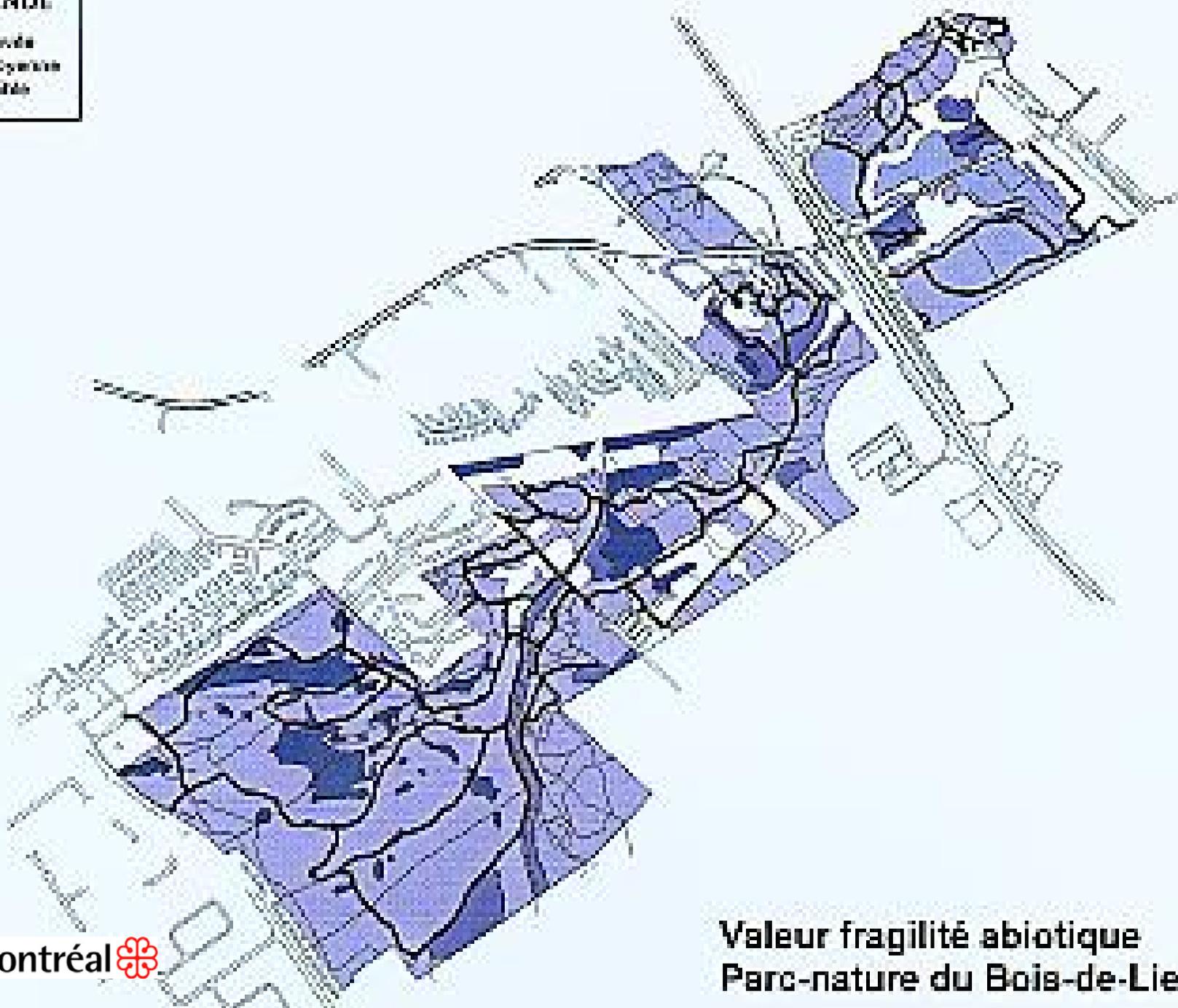


Montréal 

Valeur biotique
Parc-nature du Bois-de-Liesse

LÉGENDE

- Élevée
- Moyenne
- Faible

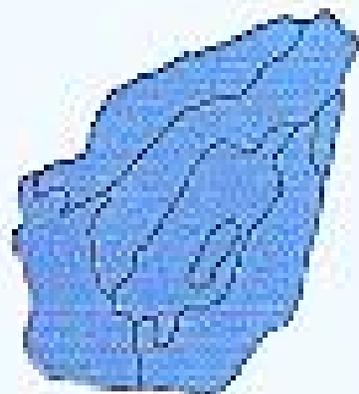


Montréal 

Valeur fragilité abiotique
Parc-nature du Bois-de-Liesse

LÉGENDE

-  Écosystèmes montagnés
-  Écosystèmes de plaine et de colline
-  Écosystèmes littoraux
-  Infrastructures, axes routiers, chemins, berges ou rivières



Le volet surveillance



- **Avifaune**
- **Herpétofaune**
- **Effets de la fréquentation sur les sentiers**
- **Sites exceptionnels : les communautés végétales**
- **Populations menacées ou vulnérables : flore et faune**
- **Résultats des interventions**



Le volet surveillance



- Aménagements et équipements fauniques : hibernacles à couleuvres, mangeoires, nichoirs, dortoirs, plate-forme pour tortues, etc.
- Gestion hydrique des milieux humides
- Gestion des populations animales :
 - Gestion de population de castor
 - Prévention des maladies liées au raton laveur et mesures de contrôle de la population

Le volet surveillance



- Suivi de présence et densité d'envahissement d'espèces végétales envahissantes ou indésirables : salicaire, herbe à la puce, renouées exotiques, nerpruns = menace à la biodiversité
- Contrôle de plantes envahissantes ou indésirables : renouées japonaise et sakhaline, nerpruns, herbe à poux

Le volet surveillance

Les projets particuliers



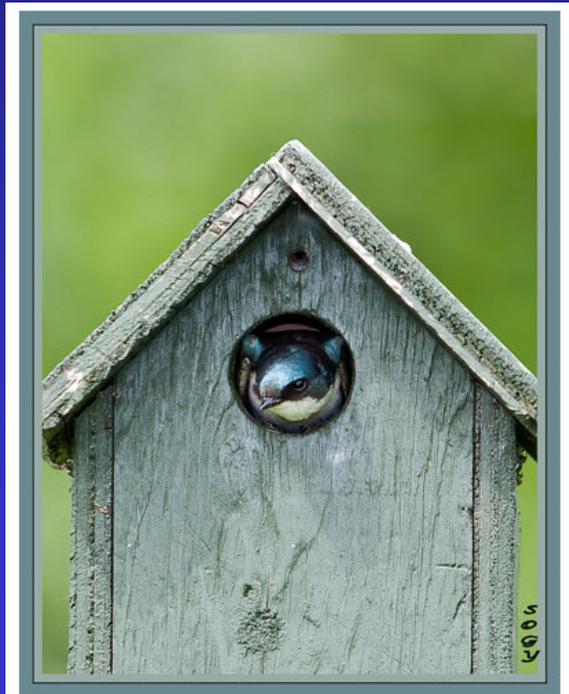
- Arbres remarquables
- Réintroduction d'espèces végétales menacées : ail des bois

Le volet surveillance



- Conservation des arbres à faune et des débris ligneux au sol
- Prescription d'entretien des arbres en respect avec la période de nidification des oiseaux forestiers, sauf en cas d'urgence pour la sécurité des visiteurs

**Principes et outils
de gestion écologique
transférables
dans les parcs locaux
et espaces verts urbains**



Parc Pointe-aux-Prairies

- **Installation d'aménagements et d'équipements fauniques : nichoirs, dortoirs, etc.**
+
Suivi de l'occupation des installations fauniques pour connaître leur pertinence et leur efficacité



- **Conservation des arbres à faune et de débris ligneux au sol**

- **Contrôle de plantes envahissantes ou indésirables**

**Renouées japonaise
et sakhaline**



- **Contrôle de plantes envahissantes ou indésirables**

Nerprun



- **Contrôle de plantes envahissantes ou indésirables**

Plantation après intervention sur le nerprun



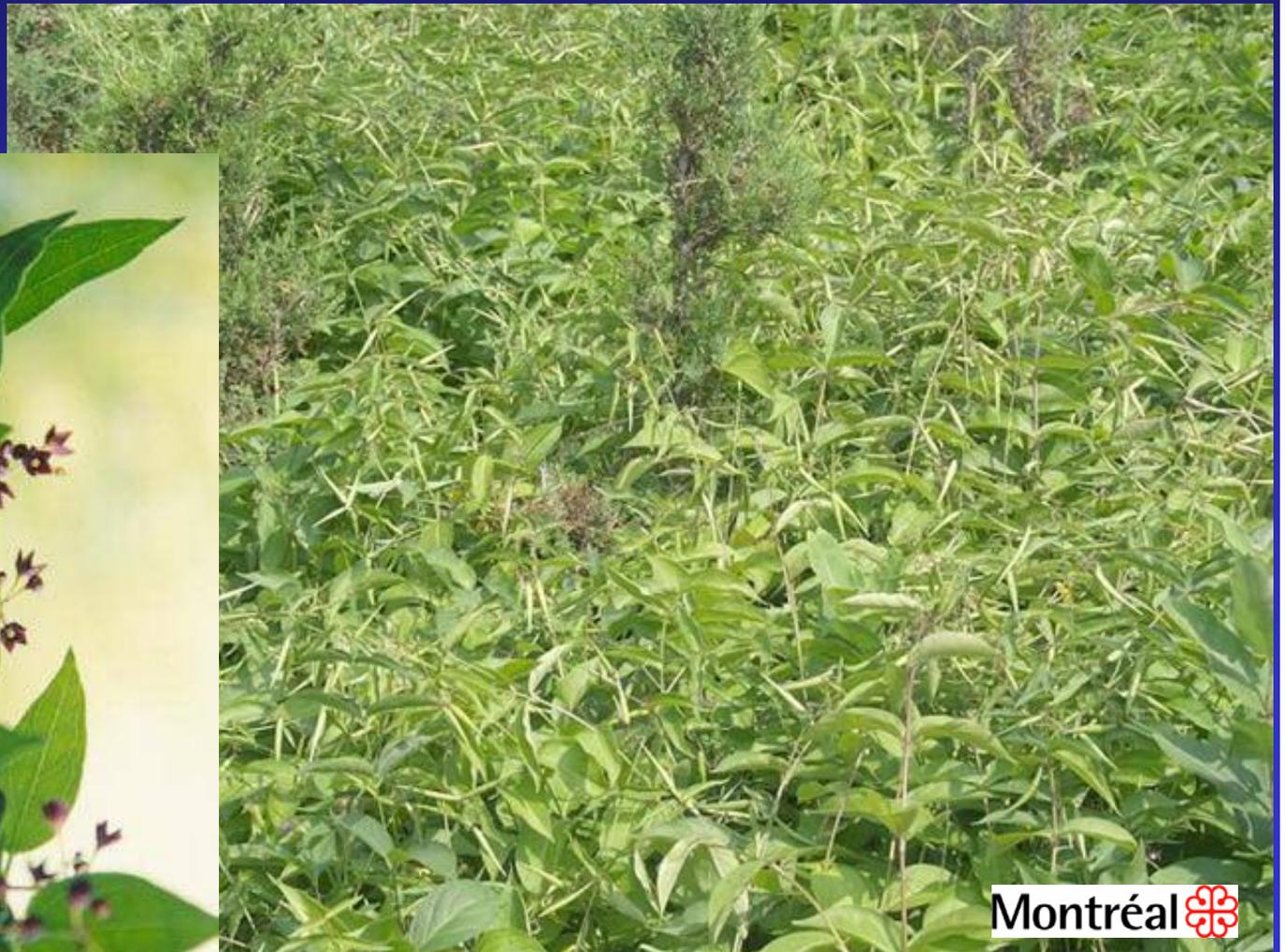
- **Contrôle de plantes envahissantes ou indésirables**

Anthrisque des bois



- **Contrôle de plantes envahissantes ou indésirables**

Cynanche



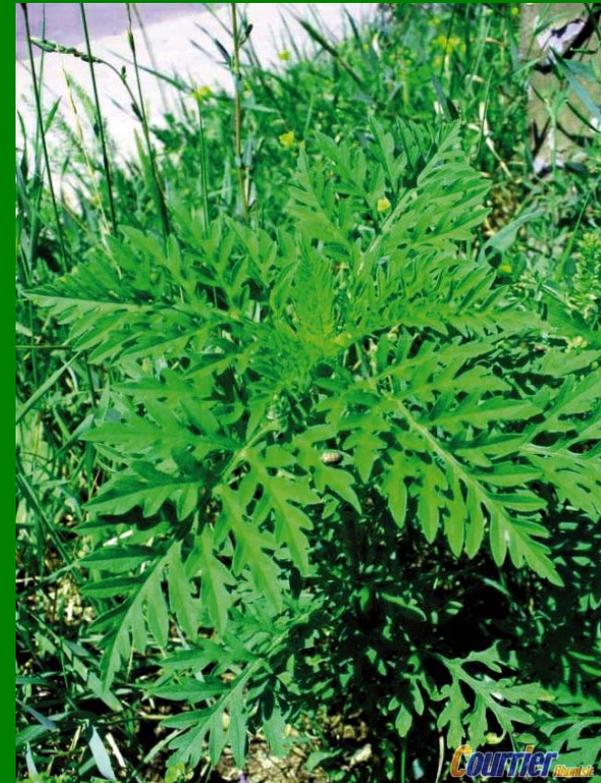
- **Contrôle de plantes envahissantes ou indésirables**

Érable de Norvège



▪ Espèces végétales nuisibles

Question santé publique, certaines espèces végétales présentes dans le milieu naturel sont nuisibles pour les humains :
herbe à la puce, herbe à poux



▪ Espèces végétales nuisibles

! **ATTENTION**

Ne pas toucher !



HERBE À LA PUCE
Toxicodendron radicans

Montréal 

Il devient important
d'intervenir :
soit pour les contrôler
ou les éradiquer
ou, du moins, informer
les citoyens
de leur présence
par des affichages.

Montréal 

▪ Protection des plantes à statut précaire

Plusieurs parcs locaux comportent des plantes à statut précaire

Exemple : parc du Centenaire

Parmi les espèces floristiques menacées ou vulnérables du Québec, l'inventaire effectué a permis de déceler la présence de :

- érable noir (*Acer nigrum*)
- micocoulier occidental (*Celtis occidentalis*)
- staphylier à trois folioles (*Staphylea trifolia*)
- ail des bois (*Allium tricoccum*)
- dryoptère de Clinton (*Dryopteris Clintoniana*)
- noyer cendré (*Juglans cinerea*)
- caryer ovale (*Carya ovata*)

▪ Aménagement de sentiers

- Permet de réduire la pression sur les communautés végétales
- Permet la protection du sous-bois, particulièrement quand il y a présence d'espèces à statut précaire
- Permet la protection de la faune

▪ Travaux arboricoles

- **Abattre les arbres seulement en cas de menace pour la sécurité publique, notamment en bordure des sentiers ou près des infrastructures**
- **Réaliser les travaux arboricoles en dehors de la période de nidification des oiseaux qui se situe de la fin février à la mi-juillet, sauf pour les situations d'urgence**

■ Plantation

Favoriser une variété d'espèces

- Pour assurer la biodiversité
- Pour contrer les impacts importants lors d'infestation d'insectes ou de maladies
- Pour diversifier les paysages

Favoriser les espèces indigènes

- Surtout près de milieux forestiers d'intérêt

▪ Habitats

- Favoriser une mosaïque de milieux naturels / habitats, tant à l'intérieur d'un parc que dans l'arrondissement
- Conserver ou aménager des milieux ouverts, des champs, des zones de plantes herbacées









- **Rives et milieux humides**

- **Assurer la protection des rives : conserver une bande de végétation en bordure de rive**
- **Assurer la protection des cours d'eau et des milieux humides**

- **Il est nécessaire de fixer un objectif à un projet à réaliser ou à un changement de pratique.**
- **Une campagne de sensibilisation auprès des employés (gestionnaires, professionnels, cols bleus) de même que du public est importante dans l'acceptation des changements mis en place.**
- **Une signalisation peut être installée permettant de sensibiliser les visiteurs à l'effort mis de l'avant par l'arrondissement ou la municipalité à la mise en place de gestion écologique des espaces verts, de mesures de protection de l'environnement.**

Cette action contribuera à leur collaboration pour la sauvegarde des lieux, pour eux et pour les générations futures.

Il est nécessaire de s'assurer que les actions entreprises génèrent les résultats souhaités. Par conséquent, il est important d'effectuer le suivi des ressources, des écosystèmes et des interventions réalisées.



Bonne journée!

Montréal 